317 P X NP DM48

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-Saint-Jean

6211-08-006

Mémoire

Ville de Forestville

BAPE – Projet de mine d'apatite du Lac à Paul d'Arianne Phosphate inc.



Plan du mémoire

Présentation de	e la Ville de Forestville	3
Projet de mine	d'apatite du Lac à Paul	3
Disponibilité de l'information		
Descriptif du tracé proposé par la Ville de Forestville		
• L'accep	otabilité sociale	5
• Routes	multiusages	6
 Utilisat 	eurs des routes multiusages	7
• Route 385		
Route maritime		
Gaz à effet de serre		
• Quai		10
Sécurité1		
Conclusion		
ANNEXES		
Annexe 1	Carte	13
Annexe 2	Articles de journaux	14
Annexe 3	Résolutions d'appui	15
Annexe 4	Exemple de décret	16

Présentation de la ville de Forestville

Forestville est située aux abords du fleuve St-Laurent à 400 km à l'est de la ville de Québec et à 600 km de Montréal. On peut y accéder via la route 138 ou par traversier (traverse Rimouski-Forestville). À seulement une heure de Tadoussac, la ville de Forestville est une municipalité comptant 3 203 habitants. Des infrastructures de port et d'aéroport sont disponibles à proximité de la ville. Des entreprises locales offrent un éventail de services, dont, plus particulièrement pour le transport lourd de marchandises. Son historique de ville forestière a généré une expertise dans le transport lourd (camionneurs, entreprises de service et de camions lourds, etc.). D'ailleurs, Forestville demeure un centre de service naturel pour le transport lourd qui passe sur la Côte-Nord (station-service adaptée au transport lourd, garages pour transport lourd, etc.). Enfin, plusieurs services publics, comme le Centre de santé et de services sociaux, des écoles de niveaux primaire jusqu'au collégial, sans oublier le centre de formation professionnelle qui offre des formations dans le domaine minier, des services de garde et des infrastructures sportives et de loisir comme un aréna et un terrain de golf permettant aux citoyens et citoyennes d'avoir une belle qualité de vie.

Projet de mine d'apatite du Lac à Paul

Le projet de mine d'apatite du Lac à Paul suscite l'intérêt de la Ville de Forestville depuis la connaissance du gisement. Cet intérêt s'est plus ou moins manifesté avec le temps, selon l'avancement du projet et les différents intervenants dans le dossier. En juillet 2013, l'entreprise Arianne Phosphate, par l'entremise de madame Nancy Harrison, de la firme Worley Parsons, et par la suite, de monsieur Dany St-Pierre en automne 2013, a envisagé de transporter le minerai exploité de la mine jusqu'au quai de Forestville pour l'envoyer par bateau aux clients. D'ailleurs, c'est le promoteur qui a interpelé la Ville de Forestville pour connaitre les possibilités sur les tracés potentiels et les infrastructures portuaires. Les travaux de l'entreprise sur cette option sont parcellaires et un certain nombre d'informations sont rendues publiques par l'exercice du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La Ville de Forestville a participé, plus souvent de loin que de près, aux travaux de l'entreprise ou de son contractant Nipour en fournissant informations et données. Elle a aussi présenté à l'entreprise des options de trajets qui n'étaient aucunement connues par les professionnels de l'entreprise Arianne Phosphate afin de maximiser les temps de déplacement.

Maintenant, l'entreprise n'envisage plus l'option de Forestville. Nous sommes conscients que le promoteur a le droit de faire un choix d'entreprise et que le respect de ce choix est élémentaire. Cependant, il est déplorable de constater que le promoteur défend son choix en véhiculant des informations parcellaires ou encore biaisées sur les possibilités du tracé de Forestville. Pourtant, selon les informations détenues par la Ville de Forestville, il s'avère aberrant que l'entreprise n'ait pas mis autant de ressources financières et de temps à étudier cette option que les autres options de transport envisagées. Or, la Ville de Forestville n'a pas la prétention d'être un expert en matière de transport de minerai. Elle n'a pas non plus l'expertise pour démontrer l'ensemble

des impacts concernant le tracé proposé par le promoteur. Par contre, le mémoire a pour but de relever quelques éléments d'information qu'il aurait été pertinent d'analyser et de prendre en compte dans le choix du tracé de transport. Nous souhaitons que le promoteur prenne acte de ces manquements et qu'il cesse de véhiculer la non-faisabilité du tracé de Forestville.

Disponibilité de l'information

Comme mentionné précédemment, la Ville de Forestville a participé plus de loin que de près à la collecte de l'information concernant les différentes options de tracés vers Forestville. Il est connu par la Ville qu'Arianne Phosphate a élaboré un document concernant cette option de transport du minerai. Pour cette raison, nous avons salué le dépôt par le promoteur du document suivant : « Projet de mine d'apatite du Lac à Paul, Analyse comparative préliminaire du scénario de transport Forestville, mars 2015 ». Ce rapport confirme plusieurs éléments positifs des différents tracés pour se rendre au quai de Forestville. Il aurait été souhaitable de soumettre ce document à l'analyse de la Ville de Forestville pour qu'elle puisse apporter les correctifs ou encore des suggestions à leur analyse. Le document aurait davantage reflété la réalité sur le terrain et aurait permis de venir préciser et corriger certains éléments d'information. Encore une fois, le promoteur a daigné interpeler le directeur général de la Ville.

Nous constatons que, tout au long du processus questions/réponses avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), les informations dévoilées concernant le transport du minerai demeurent concentrées sur la justification du choix du tracé St-Fulgence. Malgré les questions répétées du MDDEFP sur les modalités de justification de leur choix, le promoteur ne précise en aucun temps la pondération des critères utilisés et les bases sur lesquels repose leur décision. Le tableau présenté, comparant l'ensemble des options de transport dans l'analyse des variantes de transport (annexe B pr.5.2.1), est tendancieux et déforme la réalité pour mettre en avant-plan une option par rapport aux autres. Pourtant, la Ville de Forestville a soumis à l'entreprise les correctifs de ce comparatif concernant les faussetés ou encore les oublis. Il aurait été souhaitable qu'Arianne Phosphate corrige ce tableau ou encore rende public le document remis par la Ville de Forestville. Ce document a été déposé à la commission du BAPE lors de la séance de la première partie du mardi 28 avril 2015. Le document sur les correctifs du tableau d'analyse des variantes de transport a pour but d'interpeler le promoteur à faire des investigations plus pointues sur le tracé de Forestville.

Descriptif du tracé proposé par la Ville de Forestville

Le document « *Transport du concentré d'apatite entre la mine du Lac à Paul et Saint-Fulgence - Étude sectorielle »* (*annexe B dans les documents du BAPE*) mentionne que le trajet de Forestville comporte deux options, soit celle de la Sault-au-Cochon (325 km) et celle de Labrieville

(259 km). Or, une troisième option a été documentée auprès de l'entreprise pour signifier qu'il est possible de partir de la mine et de se rendre à Forestville par Labrieville en utilisant la route 385 par un tracé de 247 km (voir la carte en annexe 1).

Un segment de 64 km est à construire. La firme Mémotech a conçu un tracé qui tient compte de toutes les normes applicables dans le secteur. Cela comprend aussi le caribou forestier. Évidemment, ce segment exige la construction d'une nouvelle route avec tous les impacts à identifier et à déterminer.

La seconde portion est une route forestière de classe 1 conçue pour le transport hors norme. Elle part du pont de la rivière Bersimis pour se terminer à Labrieville. Cette portion de route existante réclame simplement de l'entretien. Les couts sont assumés par l'entreprise forestière et les divers usagers de ce chemin. Des corrections parcellaires sont nécessaires. Aucune évaluation des couts n'a été faite.

La troisième portion du tracé débute à Labrieville et se termine à la route 138 pour une distance de 85 km. Il s'agit de la route 385 sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ). Cette route est entretenue par le Ministère. Pour circuler sur cette route, l'entreprise Arianne Phosphate doit demander une dérogation et procéder à des correctifs, en partenariat avec le MTQ. Un tronçon de 1 km doit être construit sur des terrains appartenant à la Ville de Forestville pour se rendre face à la dernière partie du tracé, soit la route maritime. Ce tronçon longerait deux entreprises, soit le garage Roger Foster et fils et le Centre du camion de la Côte-Nord – Western star, des partenaires potentiels pour Arianne Phosphate dans le transport ou la réparation de camions hors normes. De plus, le tronçon longerait une station-service Ultramar.

Afin d'atteindre la route maritime, il est nécessaire de traverser la route 138, dont la limite de vitesse est fixée à 50 km/h dans le secteur visé, ne nécessitant ainsi aucun viaduc pour la traverser, selon les autorités régionales du MTQ.

La dernière portion du tracé concerne la route maritime. Cette dernière est sur une distance de 3 km et se termine au port de Forestville. La route maritime traverse un parc industriel où se trouvait une scierie et des PME dans le domaine forestier. De plus, des résidences privées sont situées à 200 mètres de la route maritime et bordent le tracé sur 300 mètres. Cette route maritime est sous la responsabilité de la Ville de Forestville et ne nécessite aucune correction ou modification. Elle débouche sur le quai de Forestville.

Plusieurs enjeux autour du tracé de Forestville ont été invoqués. Dans le but de mieux comprendre ces enjeux et de présenter le point de vue de la Ville de Forestville, le mémoire commente certains de ces enjeux comme suit :

• L'acceptabilité sociale

Les différents tracés de Forestville n'ont pas été présentés à la population et aucune concertation n'a été faite pour en valider le niveau d'acceptabilité sociale. Cependant, plusieurs

articles de journaux sont parus dans l'hebdomadaire local (Journal Haute-Côte-Nord) sur le projet d'Arianne Phosphate et sur les possibilités du transport du minerai vers le port de Forestville. Aucun groupe, organisme, municipalité ou citoyen n'ont manifesté leur désapprobation quant à la possibilité de réalisation du projet et à l'utilisation des infrastructures de la Ville de Forestville. Pourtant, les articles sont sans équivoque et laissent entrevoir la possibilité du tracé de Forestville (articles de journaux en annexe 2). Évidemment, ce fait ne respecte pas les critères de l'acceptabilité sociale, mais il démontre simplement que la population a besoin d'information et qu'elle ne s'oppose pas au projet dans un premier temps. Il aurait été souhaitable que l'entreprise présente à la population de la Haute-Côte-Nord les scénarios potentiels. Elle aurait pu, par la suite, manifester son approbation ou encore son inquiétude par rapport au projet. Suite à plusieurs demandes verbales, le promoteur a toujours décliné l'offre de venir présenter son projet en Haute-Côte-Nord. Cela aurait permis à la commission du BAPE de mieux cerner l'aspect social dans les choix de tracés de l'entreprise.

La Ville de Forestville tient, par ailleurs, à démontrer l'appui de la MRC de La Haute-Côte-Nord et des autres municipalités de ce territoire au tracé qu'elle a proposé. Cet appui démontre au promoteur que le territoire de la Haute-Côte-Nord est solidaire à la proposition de la Ville de Forestville et que le projet, avec cette proposition, serait bien reçu dans le milieu nord-côtier (voir annexe 3). En outre, il faut souligner que la Côte-Nord et ses habitants connaissent bien les projets miniers et leurs impacts puisque plusieurs Nord-Côtiers et Nord-Côtières travaillent dans des mines ou vivent du secteur minier.

• Routes multiusages

L'évaluation budgétaire des travaux de réfection de chemins formulée par le groupe Forchemex est intéressante, mais elle permet seulement d'avoir un aperçu préliminaire, et ce, parce qu'il manque plusieurs éléments importants dans l'évaluation des couts de réfection. Par exemple, le cout des ponts n'apparait pas dans cette évaluation. Pourtant, cette donnée transforme rapidement le budget de réfection lorsqu'elle est évaluée. Aussi, malgré une recension des cours d'eau permanents (152 pour le tracé 1B vers Forestville et 101 pour le tracé de St-Fulgence), aucune évaluation des cours d'eau intermittents n'est faite. Ajoutons aussi que l'évaluation présentée au tableau 8.1 tient compte des débits sur les routes nationales, mais elle ne tient pas compte des passages sur les routes multiusages. Le propos dans ce mémoire n'est pas de recenser l'ensemble des manques, mais plutôt de mettre en lumière que l'évaluation, aussi rigoureuse que le promoteur semble le dire, passe à côté de données importantes à la prise de décision. Il s'agit simplement d'exemples pour lesquels des variables manquent dans l'évaluation des tracés. Devant ce manque flagrant de données utiles à la prise de décision, les choix proposés par la firme semblent incomplets et ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble juste.

Par ailleurs, le temps de cycle évalué par la firme nous semble tout aussi incomplet, malgré le fait qu'il favorise le tracé 1B vers la Ville de Forestville, car il ne tient pas compte des ajustements des différents tracés. L'exemple du tracé de Forestville est probant en ce sens. Les

ajustements proposés par la Ville de Forestville diminuent la longueur du tracé et, par le fait même, le temps de cycle. Il en est de même pour le tracé de St-Fulgence dont les modifications ne sont pas évaluées. En intégrant l'ensemble des modifications des tracés, le portrait serait différent et permettrait de mieux évaluer le temps de cycle des différents tracés.

La Ville de Forestville reconnait que les 65 premiers kilomètres exigent une nouvelle route forestière. Cette portion de tracé a été pensée par Mémotech, une entreprise spécialisée dans la construction de chemins forestiers, en tenant compte de toutes les normes et pratiques actuelles entourant la construction de chemins multiusages. Ces dernières comprennent tout ce qui fait référence au caribou forestier. Il ne faut pas oublier que le tracé de St-Fulgence exige aussi des travaux pour des ajouts de portions de route pour diminuer les détours ou encore pour réduire le temps de cycle, ce qui aurait aussi un impact sur le caribou forestier, par exemple au sud du lac Onatchiway. Or, l'impact sur le caribou n'a pas empêché l'entreprise de poursuivre l'investigation et de trouver des solutions. Pourquoi ne pas avoir fait la même investigation pour le tracé proposé par la Ville de Forestville? Une analyse a été demandée par le promoteur auprès d'une firme spécialisée et la conclusion de celle-ci signale l'importance du massif au nord du réservoir Pipmuacan. Il est vrai que ce massif est présent, cependant l'analyse ne doit pas se limiter à l'affirmation de sa présence. Des solutions pour contourner ce massif sont envisageables et permettraient la réalisation d'un chemin multiusage. Également, des mesures de compensation sont aussi possibles. Le taux de perturbation, tel que présenté par le spécialiste lors de la première partie du BAPE le 30 avril 2015, serait différent en tenant compte de toutes les possibilités. Encore une fois, le promoteur n'a pas fait les recherches qui s'imposent et ne peut affirmer que l'option de tracé proposée par la Ville de Forestville ne peut être envisagée sous l'angle de la protection du caribou forestier.

Utilisateurs des routes multiusages

Le tracé de Forestville est celui qui a le moins d'impacts sur les villégiateurs et les utilisateurs des chemins forestiers. Le nombre d'utilisateurs des chemins multiusages sur le tracé de Forestville est nettement moindre que le nombre d'utilisateurs qui fréquentent le tracé de St-Fulgence et plus particulièrement ceux des Monts-Vallin. Une simple évaluation du nombre de membres des zecs et l'achalandage des pourvoiries sur le tracé de Forestville aurait clairement démontré que le niveau d'utilisation est nettement inférieur à celui du tracé de St-Fulgence. D'ailleurs, le promoteur aurait dû faire les investigations qui s'imposent pour évaluer le débit de circulation des chemins multiusages du tracé de Forestville. Il est clair que le nombre d'utilisateurs par année est moindre que les 60 000 utilisateurs du tracé de St-Fulgence. Le nombre de villégiateur impacté sur le tracé de Forestville se porte à 58 villégiateurs comparativement à 132 villégiateurs pour le tracé de St-Fulgence. Il y a aussi l'impact sur les pourvoyeurs et les zecs qui ne sont pas évalués sur les tracés. Il est déplorable que cet aspect se réduise au nombre de zecs impactés plutôt qu'à l'ampleur de l'impact réel. Sans oublier de faire la même analyse pour les pourvoiries. Il est donc évident que la sécurité des usagers et des transporteurs de minerai est plus grande sur le tracé de Forestville que sur celui privilégié par Arianne Phosphate. Les chiffres démontrent clairement l'écart entre les deux réalités et,

simplement sur cette base, il aurait été souhaitable que l'entreprise réalise une investigation plus poussée de l'option de Forestville.

Le tracé de Forestville impacte deux zecs, soit celle de Forestville et celle de Labrieville. Encore une fois, l'impact de cette augmentation du transport lourd sur ces chemins demeure important, mais tout de même modeste dans la mesure où ces routes sont des artères pouvant accueillir ce changement et parce qu'elles sont déjà délimitées dans le paysage sans apporter de changement majeur sur le territoire. Ainsi, de notre point de vue, l'impact sur les zecs de Forestville et de Labrieville est moindre que sur la zec Vallin par exemple. Cela explique, en partie, les raisons pour lesquelles aucun intervenant concerné par les impacts du tracé de Forestville n'a fait connaitre sa désapprobation.

De plus, l'impact sur les utilisateurs de motoneige et de quad demeure modeste, étant donné le nombre de passages sur la piste de motoneige TQ3 comparativement aux pistes des monts Vallin. Pour le quad, les mêmes sentiers sont utilisés. Le promoteur a soulevé comme inconvénient le fait que la TQ3 longe la route 385. En effet, c'est le cas sur quelques mètres seulement. À première vue, aucun impact n'incomberait aux motoneigistes dans le contexte où le promoteur utilise la route 385. Cependant, pour l'élargissement de la route 385, l'impact serait de déplacer le tracé des motoneigistes. Or, le passé démontre que ce tracé bouge continuellement, selon les impératifs du moment. Encore une fois, l'analyse du promoteur semble parcellaire. Plusieurs motoneigistes sont venus souligner l'impact de l'augmentation du trafic et de l'utilisation des routes forestières par les motoneigistes afin de se rendre dans les monts Vallin. La quantité et l'intensité des passages de motoneigistes sur ces routes multiusages sont vertigineuses, comparativement à l'utilisation des routes mutiusages au nord de Labrieville. Il suffit de se rendre aux monts Vallin pour constater la quantité de motoneiges présentes. Par contre, dans le secteur de Labrieville et au nord de ce dernier, aucun attrait récréotouristique n'est présent. Il aurait donc été souhaitable que le promoteur prenne en considération cet élément d'information dans son analyse.

• Route 385

La route 385 est sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ). Arianne Phosphate met l'accent sur cette route pour signifier la non-faisabilité de l'option de Forestville. L'entreprise soutient que cette route n'est pas en mesure de recevoir la charge et le type de camion lourd utilisé pour le transport du minerai. Évidemment, la Ville de Forestville n'a pas les compétences et l'expertise pour déterminer la justesse des propos avancés par l'entreprise. Cependant, des solutions aux problématiques invoquées sont envisageables et des sources de financement sont disponibles pour appliquer des solutions.

Les autres options doivent être financées à 100 % par l'entreprise et les autres utilisateurs. La route 385 ajoute des possibilités de partenariat avec le gouvernement du Québec et Hydro-Québec. Le premier a la responsabilité de cette route et le second est un utilisateur de la route avec les barrages Bersimis 1 et Bersimis 2. Ainsi, l'entretien et la mise à niveau de la route

peuvent être financés par des deniers publics. Dans ce contexte, les couts supplémentaires liés à la mise à niveau de la route 385 peuvent être absorbés par de nouvelles sources de financement. Malheureusement, le promoteur a remis entre les mains de la Ville de Forestville la responsabilité de valider la possibilité de dérogation sur la route 385. Évidemment, la réponse du ministère des Transports s'est avérée négative dans le cadre des règles qui gouvernent le Ministère. D'ailleurs, aucune ville au Québec n'a obtenu de dérogation du MTQ pour le transport de minerai. Cependant, des promoteurs miniers ont reçu de telles dérogations par décret ministériel pour l'utilisation par des véhicules hors normes de route sous la responsabilité du MTQ. Un exemple de décret portant sur du transport de minerai au Québec est disponible en annexe 4 du présent mémoire. Cette information a été transmise à l'entreprise. Encore une fois, le promoteur a refusé d'entamer une démarche de demande de dérogation pour la route 385.

La route 385 apporte aussi un élément important de sécurité qui, encore une fois, est exclu de l'analyse de l'entreprise, bien qu'il soit d'une grande importance. Les chemins multiusages sont peu ou pas surveillés par les autorités policières. Il en est autrement pour la section de la route 385. Également, les normes de sécurité sont clairement établies pour une route numérotée et sous la responsabilité du MTQ. Il en est autrement pour les chemins multiusages. Aucune surveillance n'y est faite et les normes de sécurité sont souvent remises entre les mains des utilisateurs.

Route maritime

La dernière portion des différents tracés vers le quai de Forestville concerne la route maritime. Il y est soulevé négativement que cette portion de route est à proximité d'un quartier résidentiel. Certes, il s'agit d'un impact humain important qui mérite une attention particulière. D'ailleurs, les citoyens et citoyennes qui habitent ces résidences privées mériteraient une séance d'information et un suivi des impacts qu'ils subiraient si le choix du tracé était Forestville. Il faudrait alors trouver des solutions d'atténuation pour que ces personnes subissent le moins d'impacts possible.

Il faut tout de même mettre en perspective l'analyse en deux poids deux mesures exercée par le promoteur dans ces circonstances. Ce dernier n'a en effet jamais entrepris de démarche auprès de ces citoyens et citoyennes. Également, il n'a jamais évalué les impacts sonores et de poussière sur ce tronçon de route. Il n'a jamais évalué de mesures d'atténuation potentielles, par exemple un mur de végétaux, ni soumis de telles propositions aux personnes concernées pour en connaître leur appréciation.

Il en est tout autrement pour le tracé de St-Fulgence. Le promoteur a rencontré la population visée, il a évalué quelques impacts et a soumis des solutions d'atténuation. Pourtant, des citoyens et citoyennes ainsi que des regroupements de citoyens se lèvent encore pour signifier leur désaccord au projet. Ceux en accord avec le tracé de St-Fulgence ont tout de même eu la possibilité de rencontrer l'entreprise et de se faire rassurer concernant le projet. Il devient donc inopportun de mentionner qu'il s'agit d'un inconvénient pour le tracé vers le quai de Forestville,

alors que les mêmes problématiques s'imposent de façon plus majeure dans d'autres tracés, sans être traitées comme un obstacle incontournable.

La route maritime traverse une zone industrielle située en face d'une zone résidentielle. Cette zone industrielle a déjà accueilli une scierie forestière qui opérait jour et nuit ainsi qu'une poissonnerie qui fonctionnait jusqu'à très tard le soir et les fins de semaine. Il ne s'agit pas ici de réduire l'impact de la proximité résidentielle, mais plutôt de le traiter d'un point de vue d'ensemble avec toutes les informations concernant le secteur. D'ailleurs, tous les tracés vers Forestville impliquant la route maritime respectent en tous points les usages permis par le schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Côte-Nord. Aucun changement n'est nécessaire. Il est évident que le secteur doit être analysé, mais malheureusement, le promoteur n'a pas fait cette démarche.

• Gaz à effet de serre

Arianne Phosphate soutient que l'émission de gaz à effet de serre est plus grande en utilisant le trajet 1B menant au quai de Forestville, comparativement au tracé de St-Fulgence. Or, comparativement au tracé de St-Fulgence, celui proposé par la Ville de Forestville est équivalent quant à la distance à parcourir par les transporteurs du minerai. Par ailleurs, comme mentionné durant la première partie du BAPE, le 29 avril 2015, durant la séance de 19 heures, il serait intéressant de connaître les effets combinés du transport terrestre et du transport maritime sur l'émission des gaz à effet de serre. Il est évident que cette analyse permettrait de positionner clairement la proposition de la Ville de Forestville comme étant celle ayant le moins d'impacts en gaz à effet de serre. L'exclusion de l'analyse d'une partie du projet ne laisse donc entrevoir qu'une partie des impacts.

Et il en est de même en ce qui a trait à l'analyse des couts budgétaires de la mise à niveau des chemins multiusages ou encore le temps de cycle. Il devient difficile de faire une analyse juste des gaz à effet de serre sans tenir compte des correctifs et des mises à jour sur les propositions de tracé. Il serait intéressant de refaire le calcul avec ces nouvelles données et de permettre une nouvelle analyse.

Ouai

Il est essentiel de transmettre à la commission du BAPE, même s'il ne s'agit pas de sa responsabilité, l'information concernant le quai de Forestville. La Ville de Forestville a demandé au consultant Logistech d'analyser les possibilités portuaires du quai de Forestville. Cette firme a une expertise reconnue mondialement dans le secteur maritime et de manutention de marchandise et détient des installations portuaires en Amérique du Nord. Cette expertise a donc permis de rassurer la Ville de Forestville sur les possibilités de servir les besoins en manutention de marchandises sur le quai de Forestville. Également, la firme a présenté des scénarios d'infrastructures portuaires pour subvenir aux besoins de transport maritime des marchandises. Dans ce contexte, la sortie du minerai par Forestville est tout aussi valable que l'option de St-Fulgence.

Sécurité

La sécurité semble un aspect qui est complètement évacué de l'analyse faite par le promoteur. Tout au long de ce mémoire, nous avons relevé des éléments faisant référence à cet aspect, que ce soit pour les motoneigistes ou pour les autres utilisateurs des chemins multiusages ou encore pour l'utilisation de la route 385 et sa règlementation. La Ville de Forestville est d'avis qu'il serait fondamental de prendre en considération cet aspect.

Il faut aussi analyser cet aspect du point de vue de la sécurité des camionneurs qui emprunteront ces chemins multiusages. L'exigence de la route pour les conducteurs de camions lourds, la configuration de cette dernière et ses caractéristiques, les dangers découlant de conditions météorologiques difficiles et les conditions hivernales locales sont des facteurs à considérer dans les critères du choix du tracé.

La santé et sécurité au travail est une préoccupation importante pour la société québécoise. Pour cette raison, des lois et règlements ont été mis en place dans le but d'assurer aux travailleurs et travailleuses un lieu de travail sécuritaire. La CSST joue un rôle de prévention en plus de suivre de près les entreprises dans leurs obligations. Pour les arguments invoqués sur ce sujet, il est primordial d'ajouter ces critères à l'analyse des options du tracé. Plusieurs impacts sont à observer sous cet angle, mais malheureusement, l'analyse faite par le promoteur ne nous permet pas d'évaluer les tracés à l'étude.

Conclusion

La Ville de Forestville a pris connaissance de l'ensemble des informations fournies par le promoteur du projet de mine d'apatite du Lac à Paul. Elle a fourni de l'information au promoteur et a répondu aux demandes de ce dernier. Elle a fait une lecture des questions/réponses du promoteur. Elle a aussi pris connaissance de la première partie de la séance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et y a participé. La Ville de Forestville livre un mémoire dans le but d'exprimer sa perception du dossier. Le constat de toute cette démarche demeure sans équivoque : le tracé de Forestville est envisageable et surtout viable.

Plusieurs critères défavorisant le tracé de Forestville ont été mis en avant-plan par le promoteur, que ce soit le caribou forestier, la route 385 ou le port. Ce mémoire démontre clairement que les irritants identifiés par Arianne Phosphate peuvent être repoussés par une analyse plus approfondie et en y recherchant des solutions. D'autres critères, dont notamment la sécurité, les gaz à effet de serre, l'achalandage dans les chemins multiusages, etc., ont été simplement évacués de l'analyse. Pourtant ils sont essentiels à l'analyse et à la prise de décision.

De plus, aucune pondération de ces critères n'a été faite par Arianne Phosphate. Un tel exercice aurait permis de mieux cerner ce que recherchait la minière comme tracé du minerai. La

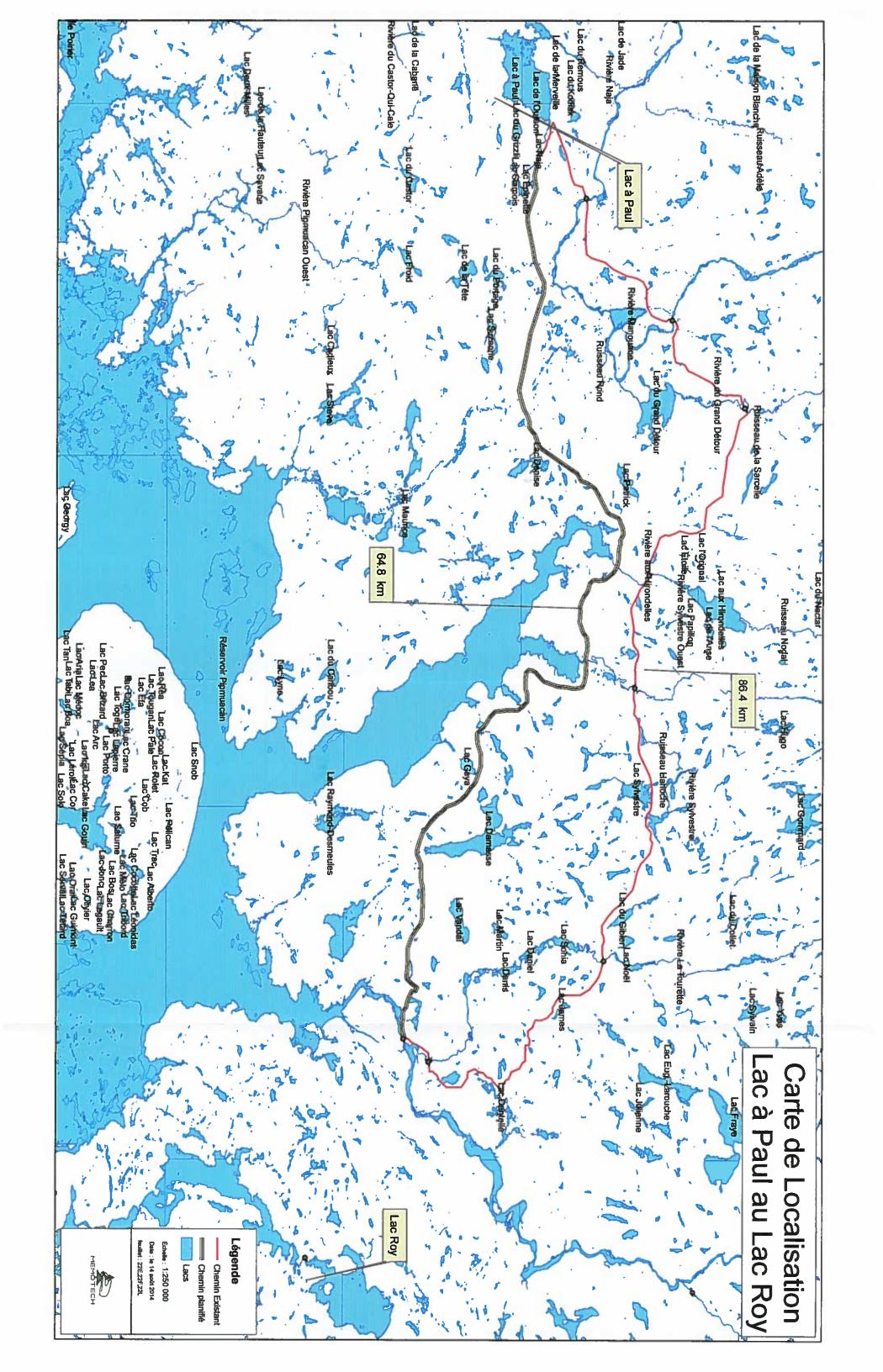
proposition de la Ville de Forestville aurait tenu compte de ces critères et aurait identifié le meilleur tracé, selon les attentes du promoteur.

Également, la Ville de Forestville déplore le manque d'échange et de transparence de l'entreprise Arianne Phosphate dans le processus. Les informations reçues lors de la première partie du BAPE n'ont jamais été soumises pour consultation auprès de la Ville de Forestville. Aucune consultation pour mesurer l'acceptabilité sociale du projet auprès des citoyens et citoyennes de la Haute-Côte-Nord n'a été effectuée. Bref, le promoteur a clairement fait son choix, et ce, avant même de prendre connaissance de l'ensemble des informations sur chacun des tracés. Il est déplorable que le promoteur mette de côté un tracé à l'aide d'informations incomplètes et tendancieuses.

La Ville de Forestville souhaite la concrétisation du projet et, en aucun temps, elle ne s'oppose à la réalisation d'un tracé autre que celui qui mène à Forestville. Elle considère que le Québec a besoin de projets miniers. Par contre, elle est d'avis qu'il en va de la concrétisation du projet d'identifier le meilleur tracé avec toutes les implications que cela nécessite. Pour ce faire, le choix d'un tracé par le promoteur doit être basé sur des critères fondés et pondérés reflétant la réalité et non en abaissant, en grossissant et en diminuant des critères selon sa seule bonne volonté. Le promoteur doit réaliser un exercice rigoureux pour assurer la réalisation du projet dans les meilleures conditions possible et avec le moins d'impacts négatifs possible. Malheureusement, il semble qu'Arianne Phosphate ait fait une analyse biaisée qui risque de mettre en danger l'avenir du projet.

Pour ces raisons, la Ville de Forestville recommande à la présidente du BAPE d'exiger que le promoteur réalise une analyse complète – basée sur des critères qui tiennent compte de toutes les facettes d'un tracé – et pondérée permettant de mesurer efficacement les impacts sociaux, économiques et environnementaux du projet de mine d'apatite du Lac à Paul.

Annexe 1 Carte



Annexe 2 Articles de journaux



COMMTQ Corporation des maîtres deceniciens en tuyautenie du Guidhes

-561 6 • Licence 11717840-07

à Forestville

Maintenant



Volume 18 • numéro 46 • le mercredi 20 novembre 2013 • 40 pages • www.journalhautecotenord.com





Forestville garde espoir

page 3







NOUVEAUX METS

POUR EMPORTER

Frites maison (2 formats)





PLUSIEURS & TRIOS

roronet

418 236-9444

DISPONIBLES (



et Jean Beaulieu, propriétaires
ESTIMATION GRATUITE

384, app 1, route 138 Les Escoumins Fél.: 418-233-3334 • Fax: 418-233-329





Réservez dès maintenant au 418 233-3330 Restaurant Le Bouleau • 454, route 138, Les Escoumins

Forestville espère Arianne Phosphate

Forestville - La ville de Forestville fait actuellement partie mettre le quai à niveau et le des quatre options privilégiées par Arianne Phosphate pour son projet de transport de concentré de phosphate lié à l'exploitation d'une mine au Lac à Paul au Saguenay-Lac-St-Jean, un projet évalué à plus de 1 milliard de dollars créant plus de 450 emplois directs.

SHIRLEY KENNEDY

C'est la mairesse Forestville, Micheline Anctil, qui a dévoilé cette information en début de séance du conseil municipal tenue le 12 novembre dernier. « Nous sommes à l'affût et ouverts à toute proposition de la part d'Arianne Phosphate, susceptible de revitaliser le développement économique de Forestville et des environs », a mentionné la mairesse de Forestville. Selon les informations obtenues par le Journal, l'option Forestville impliquerait le transport du concentré de phosphate par camion jusqu'à Forestville, pour ensuite être transbordé sur des bateaux de grand tonnage. « À titre d'exemple, si ce sont des navires ayant une capacité de chargement de 35 000 tonnes, des chargements seront effectués à tous les 4 à 5 jours, tandis que pour un navire de 50 000 tonnes, un chargement sera réalisé à raison d'une fois par semaine », a ajouté la mairesse de Forestville, qui demeure enthousiaste mais prudente dans ce dossier.

Port en eau profonde obligatoire

Micheline Anctil a convenu que des travaux d'aménagement des installations portuaires forestvilloises devront être réalisés de même que du dragage afin de permettre aux navires de 35 000 à 50 000 tonnes de mouiller au quai de Forestville, advenant l'éventualité d'un dénouement positif dans ce projet. Des travaux, qui seraient payés en grande partie par Arianne Phosphate, aux dires de Mme Anctil.

Rappelons qu'il y a environ un mois, Arianne Phosphate annonçait qu'elle abandonnait l'option du projet de transport par camion et par train via la ville



C'est par souci de transparence envers les citoyens que la mairesse Micheline Anctil a confirmé que Forestville faisait partie des options envisagées par Arianne Phosphate en vue de l'exportation de son minerai qui devrait débuter d'ici trois ans.

d'Alma, à la suite d'une étude de faisabilité.

Saint-Fulgence, toujours privilégiée

Toutefois, Arianne Phosphate plancherait présentement sur l'option Saint-Fulgence, qui consiste en l'utilisation d'un convoyeur jusqu'au port qui devra être construit dans le fjord du Saguenay, à l'Anse-à-Pelletier. Lors d'une réunion d'information tenue à Saint-Fulgence le 5 novembre dernier, plus de 200 citoyens ont manifesté leurs inquiétudes face à ce projet. La minière tente donc actuellement d'améliorer sa proposition afin de répondre aux attentes des citoyens. En comparaison avec l'option Alma, celle de Saint-Fulgence permettrait à la minière d'économiser 7\$ la tonne.

Échéancier serré

Selon les informations obtenues par le Journal, malgré les investissements nécessaires pour

dragage, Arianne Phosphate économiserait beaucoup de temps et d'argent en privilégiant Forestville à l'option St-Fulgence, qui serait beaucoup plus complexe en termes de transport terrestre et maritime. Selon l'échéancier que s'était fixé Arianne Phosphate, le processus d'approbation devrait être complété en cours d'année 2014 et serait suivi la même année de la construction des installations. Arianne Phosphate espère exporter son minerai d'ici trois

Avantages

Le président de la Chambre de commerce de Forestville-Colombier-Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive, Luc Brisson, voit d'un œil très positif le positionnement effectué par Mme Anctil et son équipe. L'homme d'affaires avance même les opportunités indéniables non seulement au niveau des entreprises de Forestville et des environs, mais également au niveau du CFP de Forestville, qui pourrait bénéficier d'un programme adapté au domaine minier, lui qui possède une expertise reconnue dans le domaine forestier et de voirie. « Si l'option Forestville est choisie,

Arianne Phosphate viendra nelle qui est présentement l'un des collatéralement, consolider notre moteurs économiques importants Centre de formation profession- de Forestville ».







« SÉRIE ENTRÉE **DE JEU** »

- SAUCISSES EN PÂTE - MINI PIZZAS MINI PAIN **DE POULET**

* Taxes et dépôt en sus



Dépanneur du Parc

181, Route 138 ouest, Forestville 418 587-4873



Les installations portuaires de Forestville sont un atout indéniable du développement économique régional. L'éventualité de transporter par camion et ensuite par la voie maritime, le concentré de phosphate issu de l'exploitation minière d'Arianne Phosphate au Lac à Paul, est très plausible. À partir de Forestville, le minerai serait ensuite acheminé vers les pays en voie de développement tels que l'Afrique, où le phosphate est largement utilisé dans la fabrication de fertilisants dédiés au développement agricole.





Vous songez à un nouveau véhicule?

Passez | nous voir!

Conseiller des ventes et de la location



Clermont
Dodge Chrysler Inc.

Dodge - Chrysler - Jeep

374, route 138, Les Escoumins G0T 1K0 Tél.: 418-233-2805 Téléc.: 418-233-3023 Sans frais: 1-800-325-2805

Rés.: 418-233-2441 Cell.: 418-633-1546 www.clermontdodgechrysler Courriel: clermchr@cite.net Arianne Phosphate

Le processus dans l'engrenage

Forestville – Le 18 février à Saguenay, Arianne Phosphate a présenté son projet Lac à Paul, lors d'une première assemblée publique d'information, qui donnait le coup d'envoi des audiences du BAPE (bureau d'audiences publiques sur l'environnement).

SHIRLEY KENNEDY

shirley.kennedy@journalhcn.com

Présente en compagnie du directeur général de la Ville Daniel Brochu, la mairesse de Forestville, Micheline Anctil, estime à environ 200 personnes l'assistance intéressée par les intentions de la société. L'acquisition des permis requis pour la réalisation du projet Lac à Paul est incontournable pour la minière. Voilà pourquoi cette dernière a rendu publiques son Étude d'impacts sur l'environnement et les réponses qu'elle a fournies au ministère du

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques qui sont disponibles pour consultation sur le site Web d'Arianne Phosphate ou encore sur le site Internet du BAPE. Micheline Anctil a constaté que beaucoup de personnes présentes sont très conscientes des possibilités d'emplois que ce projet entretient, tandis que d'autres s'opposent carrément à celui-ci. Le BAPE se déplacera notamment à Essipit et Pessamit pour entendre les gens qui ont manifesté le désir de s'exprimer dans ce dossier. Bien entendu, la

ville de Forestville a déjà confirmé au BAPE qu'elle a l'intention d'exposer les motifs pour lesquels la minière devrait choisir l'option Forestville pour le transport du concentré de phosphate par navires via ses installations portuaires. Arianne Phosphate estime que le projet Lac à Paul implique un investissement de 1,2 milliards de dollars et créera audelà de 2000 emplois directs et indirects durant la construction. Ce sont environ 1000 emplois qui seraient préservés durant les 25 années d'exploitation.









Également : dépistage de l'apnée du sommeil GRATUIT!

Rencontre disponible avec ou sans rendez-vous.

Stéphanie Beaulieu, inhalothérapeute

418 445-0357



Projet minier du Lac à Paul

Forestville espère toujours

Forestville – Bien que la minière Arianne Phosphate ait publié des informations sur son site Internet à l'effet que l'option St-Fulgence serait sont choix final dans le projet Lac à Paul, la mairesse de Forestville, Micheline Anctil, persiste et signe. L'édile forestvilloise maintient que l'option Forestville est toujours dans les plans d'Arianne Phosphate.

SHIRLEY KENNEDY

shirley.kennedy@journalhcn.com

En prévision de la séance d'information qu'elle tiendra le 18 février prochain dans le cadre des audiences publiques du BAPE, Arianne Phosphate a publié sur son site Web, une carte illustrant le tracé de quelque 240 kilomètres qu'emprunteront les camions chargés de concentré de phosphate à partir de la mine, jusqu'au terminal maritime qui serait érigé à l'anse à Pelletier. Arianne Phosphate précise que les camions emprunteront les routes forestières existantes qui seront d'abord mises à niveau et entretenues à l'année afin de permettre un usage harmonieux et sécuritaire avec tous les autres usagers. « Le trajet retenu est basé sur les routes forestières existantes. Toutefois, l'équipe d'Arianne travaille à optimiser ce tracé dans le but d'éloigner la route, lorsque possible, des secteurs de villégiature à proximité », est-il mentionné sur le site Web de l'entreprise. L'installation de rampes de déchargement permettrait le transbordement du concentré phosphaté des camions vers les silos d'entreposage, une méthode couramment utilisée par l'industrie forestière pour le déchargement des camions à copeaux. Le concentré serait, par la suite, acheminé aux bateaux via un convoyeur fermé. Il est prévu que le terminal maritime accueille en moyenne un bateau par semaine, et ce, toute l'année.

Option Forestville

En séance régulière du conseil municipal de Forestville le 10 février dernier, Micheline Anctil a mis en garde la population concernant les informations partagées sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook. « Nous sommes toujours très actifs malgré que nous restions très discrets. Je peux vous assurer que Forestville est toujours très présente dans ce dossier et que nous ne manquerons pas de mettre en valeur l'option Forestville afin d'y participer et que nous serons présents à la présentation en audience publique du BAPE le 18 février prochain ». Rappelons que l'option Forestville impliquerait le transport du concentré de phosphate par camion jusqu'à Forestville pour ensuite être transbordé sur des bateaux de grand tonnage. Cette option nécessiterait des travaux d'aménagements et de dragage au quai de Forestville qui seraient assumés en partie par la minière.

Collectif de l'anse à Pelletier

Le 8 février dernier, une centaine de membres du Collectif de l'anse à Pelletier se sont réunis en assemblée générale à Saint-Fulgence, pour renouveler leur position au sujet du projet de mine à ciel ouvert d'Arianne Phosphate. Le collectif maintient son opposition à la construction du quai de transbordement de la compagnie dans l'anse à Pelletier et réitère la non-acceptabilité sociale du projet, malgré les affirmations contradictoires d'Arianne Phosphate.

11° édition Boréal Loppet À VOS SKIS!



(S.K.)- Les skieurs et skieuses de la Côte-Nord et d'ailleurs convergeront vers Forestville cette fin de semaine, alors que se tiendra la 11e édition du Boréal Loppet. Parmi les nouveautés de cette édition 2015, mentionnons l'épreuve de vélo sur neige ou fat bike, dont le départ est à 12h30 et qui accueillera une quinzaine de participants sur la ligne de départ. Au moment d'aller sous presse, environ 125 personnes s'étaient inscrites. Bon an mal an, ce sont environ 275 personnes qui participent au Boréal Loppet, qui demeure la plus longue distance skiable d'un jour en Amérique du Nord, malgré que la distance du 103 km ne soit plus proposée. Autres changements cette année, la période d'inscription du jeudi n'est plus en vigueur. Il est toujours possible de s'inscrire le vendredi de 17h à 21h et le lendemain.



Annexe 3 Résolutions d'appui



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le 19 mai 2015 à 14 h 00, au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins. Les conseillers de comté suivants sont présents au moment de l'adoption de la présente résolution :

M.	Hugues Tremblay	Maire de Tadoussac
M^{me}	Marjolaine Gagnon	Maire de Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Maire des Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Maire des Escoumins
M.	Donald Perron	Maire de Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Maire de Portneuf-sur-Mer
M.	Richard Foster	Représentant de Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Maire de Colombier

Formant quorum sous la présidence de Madame Micheline Anctil, préfet.

RÉSOLUTION 2015-05-093

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay – appui à la Ville de Forestville

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le cadre de sa stratégie minérale, s'appuie sur trois orientations soit :

- 1. de créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minéral;
- 2. d'assurer un développement minéral respectueux de l'environnement;
- 3. de favoriser un développement minéral associé aux communautés et intégré dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la situation économique de la Côte-Nord, et plus particulièrement de La Haute-Côte-Nord, a besoin des retombées de projets miniers;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arianne Phosphate inc. projette d'aménager et exploiter une mine d'apatite à ciel ouvert à l'intérieur des limites de la pourvoirie du Lac à Paul, située sur le TNO Mont-Valin:

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arianne Phosphate inc. a évalué plusieurs scénarios pour le transport du concentré d'apatite lors de la phase d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a soumis à Arianne Phosphate inc. un scénario de tracé de transport plus rentable, soucieux de l'environnement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville :

- est une option viable et envisageable pour le transport du minerai dans le projet du Lac à Paul;
- → a été peu étudié par le promoteur du projet du Lac à Paul;

♥ verso



- → est une opportunité de développer des infrastructures sur la Côte-Nord;
- → est une solution pour la réalisation du projet du Lac à Paul;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la proposition de tracé de la Ville de Forestville visant à transporter le minerai du projet du Lac à Paul jusqu'au quai de la Ville de Forestville.

Extrait certifié conforme par :

Les Escoumins, le 21 mai 2015 François Gosselin

Directeur général et secrétaire-trésorier

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une session ultérieure.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER

Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue mardi le 12 mai 2015, à la salle Narcisse Trembiay, à 19h00 sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Jean-Roch Barbeau.

Présents:

Dalilas Tremblay Conseillère siège #1 Caroline Tremblay Conseillère siège #2 Conseillère siège #3 Madeleine Renaud Nicole Dessureault Conseillère siège #4 Sylvie Laprise Conseillère siège #5 **Patrick Bourgoing** Conseiller siège #6

Assistait également à la session :

Claire Savard

Directrice générale

COPIE DE RÉSOLUTION

2015-05-12-56 APPUI A LA VILLE DE FORESTVILLE CONCERNANT LE PROJET DE LA MINE ARRIANNE PHOSPHATE

ATTENDU QUE le Québec a besoin, au niveau économique, de projet miniers;

ATTENDU QUE la situation économique de la Côte-Nord et plus particulièrement de la Haute Côte-Nord a

besoin des retombés de projets miniers;

ATTENDU QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une option viable et envisageable pour le

transport du minerai dans le projet du Lac-à-Paul;

ATTENDU QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville a été peu étudié par le prometteur du projet

Lac-à-Paul et qu'il est une opportunité de développer des infrastructures sur la Côte-Nord;

ATTENDU QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une solution pour la réalisation projet Lac-à-

Paul;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Nicole Dessureault

Appuyé par : Madeleine Renaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la Municipalité de Colombier appuie la proposition de la Ville de Forestville afin de

transporter le minerai du projet du Lac-à-Paul jusqu'au quai de la Ville de Forestville.

Gaire Savard, directrice générale

Municipalité de Colombier 568, rue Principale Colombier (Québec) GOH 1P0 Téléphone : 418-565-3343 Télécopie : 418-565-3289

Courriel: info@municipalite.colombier.qc.ca Site: www.municipalite.colombier.qc.ca



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 mai 2015 à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire :

Les conseillers(ères):

Monsieur Gontran Tremblay Madame Hélène Tremblay

Madame Nady Sirois

Monsieur Michel Chamberland

Monsieur Yvan Maltais Monsieur Louis Emond

RÉSOLUTION NO. 15-05-6382

VILLE DE FORESTVILLE/ ARRIANNE PHOSPHATE/ DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Québec a besoin, au niveau économique, de projets miniers;

CONSIDÉRANT que la situation économique de la Côte-Nord et plus particulièrement de la Haute-Côte-Nord a besoin des retombés de projets miniers;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une option viable et envisageable pour le transport du minerai dans le projet du Lac-à-Paul;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville a été peu étudié par le promoteur du projet Lac-à-Paul;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une opportunité de développer des infrastructures sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une solution pour la réalisation du projet Lac-à-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appuie la proposition de tracé de la Ville de Forestville afin de transporter le minerai du projet du Lac-à-Paul jusqu'au quai de Forestville.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Would

Je, soussignée, Nancy Roussel, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la présente résolution a été adoptée à une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 mai 2015.

PORTNEUF-SUR-MER, LE 20 MAI 2015.

Nancy ROUSSEL Directrice générale et secrétaire-trésorière

N.B. Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une séance ultérieure.

nancos Roussel.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Longue-Rive

Extrait conforme du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Longue-Rive, tenue le 14 mai 2015 à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Les conseillers (ère) :

Madame Julie Brisson Monsieur Réal Émond Monsieur Charles Gagnon Monsieur Yannick Perron Monsieur Maurice Girard

Monsieur Donald Perron

RÉSOLUTION NO. 15-05-2645 ARRIANNE PHOSPHATE – APPUI VILLE DE FORESTVILLE

Considérant que le Québec a besoin, au niveau économique, de projet miniers;

Considérant que la situation économique de la Côte-Nord et plus particulièrement de la Haute-Côte-Nord a besoin des retombés de projets miniers;

Considérant que le tracé proposé par la Ville de Forestville est une option viable et envisageable pour le transport du minerai dans le projet du Lac-à-Paul;

Considérant que le tracé proposé par la Ville de Forestville a été peu étudié par le promoteur du projet Lac-à-Paul;

Considérant que le tracé proposé par la Ville de Forestville est une opportunité de développer des infrastructures sur la Côte-Nord;

Considérant que le tracé proposé par la Ville de Forestville est une solution pour la réalisation du projet Lac-à-Paul;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la proposition de tracé de la Ville de Forestville afin de transporter le minerai du projet du Lac-à-Paul jusqu'au quai de la Ville de Forestville.

Longue-Rive, le 21 mai 2015.

Hélène Boullanne Directrice générale et secrétaire-trésorière

N.B. Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une séance ultérieure.

Province de Québec MRC La Haute-Côte-Nord Municipalité des Bergeronnes

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes tenue le 11 mai 2015 à la salle municipale du 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes et à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE:

Francis Bouchard

Les membres du conseil:

Mesdames

Johanne Bouchard

Manon Brassard

Messieurs

Martin Gagné Luc Gilbert Réjean Lacasse Charles Lessard

Résolution numéro : 15-05-1880

Titre:

Projet minier Arianne phosphate de Forestville – appui à la Ville de Forestville dans sa proposition de tracé de route pour le transport du minerai du Lac-à-Paul jusqu'au quai de Forestville

« CONSIDÉRANT QUE le Québec a besoin, au niveau économique, de projets miniers;

CONSIDÉRANT QUE la situation économique de la Côte-Nord et plus particulièrement de la Haute-Côte-Nord a besoin des retombés de projets miniers;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de route proposé par la Ville de Forestville est une option viable et envisageable pour le transport du minerai dans le projet Arianne phosphate du Lac-à-Paul;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville a été peu étudié par le promoteur du projet;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une opportunité de développer des infrastructures sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Ville de Forestville est une solution pour la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes appuie la proposition de tracé de route de la Ville de Forestville afin de transporter le minerai du Lac-à-Paul jusqu'au quai de Forestville dans le projet Arianne phosphate.

COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME

Lindatumslay

Signée aux Bergeronnes, ce 14e jour de mai 2015

Par :

Lynda Tremblay

Directrice générale et secrétaire-trésorière

BERGERONNES



VILLAGE DE TADOUSSAC



EXTRAIT DE RÉSOLUTION

À la session régulière du Conseil de la Municipalité de Tadoussac tenue le 11 mai 2015 à laquelle étaient présents son honneur le maire M. Hugues Tremblay

Et les conseillers suivants :

M. Éric Gagnon, conseiller Mme Linda Dubé, conseillère

Mme Stéphanie Tremblay, conseillère Mme Myriam Therrien, conseillère Mme Marilyne Gagné, conseillère M. Martin Desbiens, conseiller

(Rés. 2015-0158) RÉSOLUTION ARIANNE PHOSPHATE

CONSIDÉRANT QUE le Québec a besoin, au niveau économique, de projets miniers;

CONSIDÉRANT QUE la situation économique de la Côte-Nord et plus particulièrement de la Haute-Côte-Nord a besoin des retombées de projets miniers;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la ville de Forestville a été peu étudié par le prompteur du Projet Lac-à-Paul;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la ville de Forestville est une opportunité de développer des infrastructures sur la Côte-Nord.

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la ville de Forestville est une solution pour la réalisation du Projet Lac-à-Paul.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac appuie la proposition de tracé de la ville de Forestville afin de transporter le minerai du Projet du Lac-à-Paul jusqu'au quai de la ville de Forestville.

EXTRAIT CONFORME À L'ORIGINAL DONNÉ À TADOUSSAC CE 21 MAI 2015

osée Marquis, secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 11 mai 2015, à 19 h 00, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

RÉSOLUTION 2015-05-126

Appui à la Ville de Forestville-tracé afin de transporter le minerai d'Arianne Phosphate

Considérant que le Québec a besoin, au niveau économique, de projets miniers;

Considérant que la situation économique de la Côte-Nord et plus particulièrement de la Haute-Côte-Nord a besoin de retombés de projets miniers;

Considérant que le tracé proposé par la Ville de Forestville est une option viable et envisageable pour le transport du minerai dans le projet du Lac-à-Paul;

Considérant que le tracé proposé par la Ville de Forestville a été peu étudié par le promoteur du projet Lac-à-Paul;

Considérant que le tracé proposé par la Ville de Forestville est une opportunité de développer des infrastructures sur la Côte-Nord;

Considérant que le tracé proposé par la Ville de Forestville est une solution pour la réalisation du projet Lac-à-Paul;

Par ces motifs, il est proposé par Mme Jennifer Gauthier appuyée par M. Éric Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la proposition de la Ville de Forestville afin de transporter le minerai du projet du Lac-à-Paul jusqu'au quai de Forestville.

ADOPTÉE À SACRÉ-CŒUR, CE 11 IÈME JOUR DE MAI 2015.

MADAME NADIA DUCHESNE, directrice générale et secrétaire-trésorière

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une séance ultérieure.

Annexe 4 Exemple de décret

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 22 juillet 1998, 130e année, no 30 4165

A.M., 1998

Arrêté du ministre des Transports en date du 30 juin 1998

Loi sur les mines

(L.R.O., c. M-13.1, a. 246)

CONCERNANT un chemin minier soustrait de l'application de certaines dispositions du Code de la sécurité routière pour la circulation des véhicules hors normes Le ministre des Transports,

Vu le deuxième alinéa de l'article 246 de la Loi sur

les mines (L.R.Q., c. M-13.1); VU l'arrêté en conseil 991-70 du 11 mars 1970, par lequel le gouvernement a déclaré « chemin de mine » une route reliant le site des gisements miniers de la Société Hudson Strait Asbestos Ltd. au port de mer situé

dans la baie Déception, dont la longueur est approximativement de 40 milles;

CONSIDÉRANT le besoin de soustraire ce chemin minier de l'application de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) pour la circulation des véhicules hors normes;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Est soustrait, à compter de la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, de l'application des dispositions de la section II du chapitre IV du titre VIII du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) pour la circulation des véhicules hors normes, le chemin minier situé à la limite sud du lot 10 de la localité de Déception et se terminant à la localité de Purtuniq, d'une longueur approximative de 64 kilomètres. *Le ministre des Transports*, JACQUES BRASSARD 30453